Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2003

Les délais de paiement, mesurés à partir des données comptables des entreprises recensées dans le fichier Fiben ¹ de la Banque de France, ont encore diminué en 2003, tant dans l'industrie que dans les autres secteurs.

En moyenne, les délais clients ont baissé de 0,6 jour de chiffre d'affaires dans l'industrie et de 0,9 jour sur l'ensemble de l'économie. Ils confirment ainsi leur tendance longue à la baisse qui s'était interrompue en 1999 et 2000, avant de reprendre en 2001 et 2002.

Les délais fournisseurs ont suivi la même évolution, avec un recul plus accentué, de 1,8 jour d'achats dans l'industrie, comme pour l'ensemble de l'économie.

Le solde du crédit interentreprises a donc légèrement progressé sur l'ensemble de l'économie, à 15,5 jours de chiffre d'affaires, contre 14,9 jours en 2002. Sa variation a été différenciée suivant la taille des entreprises. Il a augmenté dans les très petites entreprises (0,8 jour, à 11,3 jours de chiffre d'affaires) et dans les petites et moyennes entreprises (PME) (0,4 jour, à 22,1 jours de chiffre d'affaires). En revanche, il a diminué de 0,1 jour (de 19,8 jours à 19,7 jours de chiffre d'affaires) dans les grandes firmes dont le solde du crédit interentreprises est, pour la troisième année consécutive, inférieur à celui des PME.

La comparaison internationale effectuée dans l'industrie grâce à la base BACH ², menée en structure de bilans, montre une grande stabilité de la situation relative des pays étudiés sur l'ensemble de la période 1990-2002. Toutefois, la diminution générale du poids relatif des créances clients et des dettes fournisseurs observée entre 2000 et 2001 ne s'est pas vérifiée en 2002.

En matière de délais de paiement, la France reste plus proche des pays qui effectuent des règlements tardifs (Espagne et Italie) que de ceux dont les pratiques commerciales privilégient les règlements plus rapides (Allemagne et États-Unis) ; le Japon occupe une situation intermédiaire entre ces deux groupes.

Bernard BARDES Secrétariat général Observatoire des entreprises

¹ Fiben (Fichier bancaire des entreprises) est un fichier de renseignements créé et géré par la Banque de France pour répondre à ses propres besoins et à ceux des établissements de crédit. Il recense des informations de diverses natures (données descriptives et comptables) sur 3,5 millions d'entreprises et compte environ 200 000 bilans annuels.

² BACH (Bank for the accounts of companies harmonized) est une base de données gérée et distribuée par la direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission européenne. BACH contient des informations agrégées et harmonisées sur les comptes annuels des entreprises non financières, et couvre onze pays européens, le Japon et les États-Unis. Les résultats sont disponibles avec un décalage d'un an par rapport aux chiffres nationaux, ce qui explique que les graphiques s'arrêtent à 2002 (les résultats pour l'Allemagne ne sont toutefois pas disponibles pour cette année-là).

L'Observatoire des entreprises analyse chaque année l'évolution des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises ³ à partir des données comptables collectées dans la base Fiben. Les travaux réalisés dans ce domaine permettent de mieux connaître le rôle de ce mode de financement, supérieur en volume aux crédits de trésorerie accordés aux entreprises non financières par l'ensemble des établissements de crédit ⁴. La réflexion des instances nationales et européennes sur ces questions a amené la Commission européenne à vouloir modifier les pratiques de règlements entre entreprises par le biais de directives appelées à être transposées dans les droits nationaux des pays membres.

Une première directive européenne (n° 2000-35/CE du 29 juin 2000) qui traitait, notamment, des questions relatives aux retards de paiement ⁵ n'a toujours pas été transposée dans certains États membres. En France, la transposition a été faite dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 ⁶. Celle-ci instaurait, comme règle générale que, « sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ».

Il n'y a pas eu depuis de mesure générale dans ce domaine, car les pouvoirs publics sont généralement réticents à intervenir dans les relations contractuelles entre entreprises.

Le commentaire ci-après s'appuie sur les statistiques détaillées de données en moyennes de ratios sur la période 1990-2003 publiées en novembre 2004 par l'Observatoire des entreprises ⁷. La provenance comptable des données permet de mesurer les délais effectifs de paiement constatés en fin d'exercice dans les bilans annuels, mais non l'existence d'éventuels retards ⁸ par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales.

³ Cf. l'encadré en fin d'article pour la définition précise des délais de paiement et du solde du crédit interentreprises

⁴ Selon la base Suse de l'INSEE, le volume des créances commerciales a été évalué à 397,3 milliards d'euros fin 2001. À titre de comparaison, les crédits de trésorerie des établissements de crédit aux entreprises s'élevaient, la même année, à 163,2 milliards d'euros.

⁵ Bardes (2000)

⁶ Bardes (2002)

Bardes et Nivelais (2004). Dans ce document, les résultats de 1990 à 1993 sont repris dans les graphiques, mais non dans les tableaux pour des raisons de présentation.

⁸ Ces délais moyens de retard seraient d'environ seize jours pour les PME (cf. article publié dans Les Échos du 25 octobre 2004).

1. Les délais clients

1.1. Nouveau recul en 2003

Les résultats de 2003 confirment le retour observé depuis 2001 à la tendance longue de diminution des délais clients depuis 1990. Exprimés en moyennes de ratios pour mieux appréhender le comportement de la population d'entreprises étudiée, les délais clients ont en effet baissé l'an dernier (–0,9 jour) sur l'ensemble de l'économie (cf. annexe 1) comme pour les seules entreprises de l'industrie (–0,6 jour) (cf. annexe 2). Le repli est du même ordre en termes de ratios moyens (–0,7 jour sur l'ensemble de l'économie, comme pour l'industrie).

Succédant à ceux de 2001 et 2002, le recul de 2003 amène les délais clients à leur plus bas niveau de toute la période analysée (1990-2003) et ce pour toutes les tranches de taille d'entreprises.

En 2002, les délais clients s'étaient réduits de 3,1 jours pour les grandes entreprises (-1,1 jour pour celles de plus de 2 000 salariés, contre -3,5 jours pour les sociétés dont l'effectif était compris entre 500 et 2 000 personnes), de 1,1 jour pour les PME et de 0,8 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes.

En 2003, ils ont diminué de manière proche pour toutes les tranches de taille : -0.9 jour pour les grandes entreprises (dont -1.8 jour pour celles de plus de 2 000 personnes et -0.6 jour pour celles entre 500 personnes et 2 000 personnes), -0.7 jour pour les PME et -0.8 jour pour les plus petites entreprises.

Pour la seule industrie, un tassement similaire des délais clients est aussi généralement constaté de 0,4 jour pour les grandes firmes, de 0,7 jour dans les PME et de 0,4 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes.

Comme les années antérieures, les délais clients observés en 2003 sont à des niveaux très différents selon les secteurs, du fait des habitudes de règlement spécifiques à chacun d'eux et la dispersion des délais clients selon le secteur d'activité demeure bien plus importante que celle selon la taille des entreprises.

Si les délais clients se sont établis l'an dernier à 56,6 jours, tous secteurs confondus, leur niveau a varié de 14,4 jours pour les entreprises de services aux particuliers à 77,8 jours dans le secteur de la construction, 82,3 jours pour les industries de biens d'équipement et 82,7 jours pour les services aux entreprises. Ces trois derniers secteurs enregistrent ainsi, une fois de plus, les délais clients les plus élevés.

Cet écart intersectoriel (68,3 jours) paraît à première vue nettement plus élevé que celui des délais fournisseurs (cf. *infra*). En fait, si l'on ne tient pas compte des délais observés dans les secteurs travaillant directement avec la clientèle de particuliers (14,4 jours pour les services aux particuliers et 35,4 jours pour le commerce avec, notamment, 12,1 jours dans le commerce de détail), l'écart maximal entre secteurs n'est plus que de 39,2 jours.

Dans un contexte 2003 de poursuite de la baisse des délais clients, certains secteurs ont toutefois enregistré une remontée, comme l'agriculture (2 jours), l'industrie automobile (0,7 jour) et les activités immobilières (0,1 jour). Les délais clients ont stagné à 67,3 jours dans les transports.

1.2. Les résultats sur longue période

La nouvelle baisse des délais clients en 2003 accentue le repli enregistré depuis 1990. Sur la période 1990-2003, il atteint 7,6 jours de chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'économie. La baisse est un peu plus faible sur le seul champ de l'industrie, pour lequel les délais clients sont revenus de 77,9 jours en 1990 à 72 jours en 2003 (–5,9 jours).

Par tranches de taille, le tassement à long terme des délais clients est général, mais s'avère plus important pour les grandes firmes (– 10,4 jours) que pour les PME (– 7 jours) et les très petites entreprises (– 5,2 jours).

Pour les seules sociétés de l'industrie, le repli selon les tailles est encore plus différencié, avec une baisse de 13,7 jours dans les grandes firmes, de 7,3 jours pour les PME et de 1,9 jour seulement pour les plus petites entreprises.

Le mouvement de baisse des délais clients de 1990 à 2003 a concerné l'ensemble des secteurs, à l'exception des entreprises de l'agriculture (+4,3 jours) et de l'industrie automobile (+ 0,6 jour). Important dans les activités immobilières (-12,1 jours) et dans le commerce (-8,6 jours), il a été plus faible dans certains secteurs tels que les transports (-3,5 jours) et les services aux particuliers (-4,7 jours).

2. Les délais fournisseurs

2.1. Nouveau repli en 2003

Après avoir diminué de 1,7 jour en 2002, les délais fournisseurs ont reculé de 1,8 jour sur l'ensemble de l'économie en 2003, ce qui confirme leur retour à la tendance longue de baisse. Pour les seules entreprises industrielles, ils se sont tassés de 1,8 jour (– 0,9 jour en 2002). Pour l'ensemble de l'économie, le recul se vérifie dans toutes les tranches de taille, avec un repli de 0,7 jour dans les grandes firmes, de 1,6 jour dans les PME et de 1,9 jour pour les plus petites entreprises.

Pour la seule industrie, les délais fournisseurs ont également reculé avec une baisse de 0,5 jour pour les grandes firmes, de 1,9 jour pour les PME et de 1,7 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes.

Les variations des délais fournisseurs sont généralement de même sens que celles des délais clients dont elles sont, en quelque sorte, le reflet pour tout ce qui concerne les échanges entre les secteurs étudiés. Elles ne peuvent, toutefois, pas être identiques en valeur absolue car clients et fournisseurs ne travaillent pas seulement en circuit fermé avec des entreprises du même secteur, mais entretiennent également des relations avec les clients finaux.

Le repli des délais fournisseurs est moins différencié selon les secteurs (tous ont enregistré une baisse, sauf l'industrie automobile avec + 0,4 jour) que celui des délais clients et leur dispersion en 2003 est moindre (de 53,3 jours pour le commerce à 81 jours pour les services aux entreprises). Cet écart de 27,7 jours est plus représentatif des relations réelles entre entreprises puisque, côté fournisseurs, il n'y a guère de relation commerciale directe avec des particuliers.

2.2. Confirmation de la tendance longue à la baisse

Comme pour les délais clients, l'évolution des délais fournisseurs conforte, en 2003, le repli observé sur la période analysée. De 1990 à 2003, la baisse atteint 9,2 jours d'achats pour l'ensemble de l'économie et 8 jours dans l'industrie.

L'influence de la taille des entreprises est toujours un critère essentiel pour analyser l'évolution sur longue période.

Pour l'ensemble de l'économie, la baisse des délais fournisseurs ressort à 9,5 jours pour les très petites entreprises et à 8,1 jours pour les PME, contre seulement 0,5 jour pour les grandes firmes.

Pour les seules entreprises de l'industrie, la différenciation est également forte. De 1990 à 2003, les délais fournisseurs y ont reculé de 8,5 jours pour les entreprises de moins de 20 personnes, de 7,7 jours pour les PME, mais seulement de 0,3 jour dans les grandes sociétés.

Le repli des délais fournisseurs a été général dans tous les secteurs entre 1990 et 2003. Certains ont même connu une forte diminution, comme les industries des biens d'équipement (– 12 jours) et la construction (– 14,3 jours).

La dispersion des niveaux entre secteurs, plus faible que pour les délais clients, s'est stabilisée à 27,7 jours en 2003, contre 27,6 jours en 2002, alors qu'elle atteignait 34,3 jours en 1990.

3. Le solde du crédit interentreprises

3.1. Nouvelle hausse en 2003

Comme les délais fournisseurs ont baissé nettement plus que les délais clients, le solde du crédit interentreprises pour l'ensemble de l'économie s'est légèrement accru et s'établit à 15,5 jours de chiffre d'affaires en 2003, contre 14,9 jours en 2002.

Son évolution est divergente selon les tailles : en progression pour les très petites entreprises (0,8 jour) et pour les PME (0,4 jour), il a, en revanche, diminué de 0,1 jour pour les grandes firmes, revenant de 19,8 jours en 2002 à 19,7 jours en 2003.

Pour les seules entreprises de l'industrie, il est remonté de 25,2 jours en 2002 à 26 jours en 2003. La hausse selon les tailles est générale : 0,9 jour pour les entreprises de moins de 20 personnes, 0,6 jour pour les PME et 0,7 jour dans les grandes sociétés.

Le solde du crédit interentreprises demeure sensiblement différent selon les secteurs. Certains sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (48,5 jours), les industries de biens d'équipement (34,2 jours) et les transports (33,3 jours).

D'autres activités, au contraire, ont un solde négatif du crédit interentreprises de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient à ce titre d'une ressource de financement. C'est le cas, notamment, des entreprises de services aux particuliers (–12,9 jours), du sous-secteur commerce et réparation automobile (–10,1 jours) et surtout du commerce de détail (–23,7 jours) qui comprend les firmes de la grande distribution. Ces activités, en relation directe avec une clientèle de particuliers, ont des délais clients faibles, mais bénéficient de délais fournisseurs plus élevés, conformes aux relations interentreprises.

3.2. Stabilité sur longue période

Bien qu'en progression en 2002 et 2003, le solde du crédit interentreprises n'a que faiblement évolué sur la période étudiée, de 14,4 jours en 1990 à 15,5 jours en 2003 (cf. annexe 1). Cette quasi-stabilité sur l'ensemble de l'économie recouvre toutefois des évolutions assez différentes selon la taille des entreprises.

De 1990 à 2003, il y a eu accroissement pour les très petites entreprises (de 4,9 jours à 11,3 jours), tassement pour les PME (de 23,3 jours à 22,1 jours) et net repli pour les grandes entreprises (de 28,5 jours à 19,7 jours). Ces dernières, gagnantes sur le long terme, se situent ainsi, pour la troisième année consécutive, à un niveau inférieur à celui des PME.

Cette amélioration de la situation des grandes entreprises provient essentiellement de la réduction des délais clients (– 10,4 jours), les délais fournisseurs n'ayant reculé que de 0,5 jour.

Dans la seule industrie, les différences sont également importantes. Le solde du crédit interentreprises est passé de 18,8 jours en 1990 à 25,1 jours en 2003 pour les très petites entreprises, mais il est revenu de 31,3 jours à 27 jours pour les PME et de 33,3 jours à 17,5 jours (soit une baisse de 15,8 jours) pour les grandes firmes.

4. Comparaison internationale

4.1. Tendance moins nette à la baisse des créances clients en 2002

Une autre approche pour étudier la question des délais de paiement consiste à comparer le poids des créances clients au sein des différents pays grâce à la base BACH, base de comptes harmonisés sur les entreprises, et d'apporter ainsi un éclairage sur cet aspect des relations commerciales très lié aux habitudes de facturation. La comparaison porte sur six pays (la France et ses principaux partenaires commerciaux) et concerne les entreprises de la seule industrie sur la période 1990-2002 (cf. graphique 1).

Avant toute interprétation, il est nécessaire de rappeler que les comparaisons internationales en niveau doivent toujours être maniées avec prudence car les concepts et les règles comptables varient d'un pays à l'autre, malgré les efforts d'harmonisation menés pour la constitution de la base BACH.

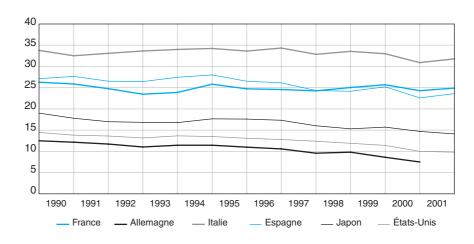
L'approche méthodologique retenue dans cette base privilégie l'analyse en structure de bilans ; pour cette comparaison internationale, les créances clients sont donc rapportées au total du bilan et non mesurées comme précédemment en jours de chiffre d'affaires. Plutôt que d'estimer un délai réel, il s'agit ici de mesurer l'importance relative des délais entre les différents pays et son évolution.

L'élément notable pour les six pays est la tendance générale à une baisse limitée des créances clients en proportion du total des bilans sur l'ensemble de la période. Les évolutions entre 2001 et 2002, n'ont pas bouleversé la position relative des différents pays, même si une légère remontée est observée pour les trois pays (Italie, France et Espagne) où la part des créances clients était déjà la plus élevée, alors que la tendance à la baisse s'est accentuée pour le Japon et les États-unis, ce qui accroît l'écart avec les pays du premier groupe.

Graphique 1

Poids des créances clients – Industrie





4.2. Poids des dettes fournisseurs : des évolutions plus différenciées

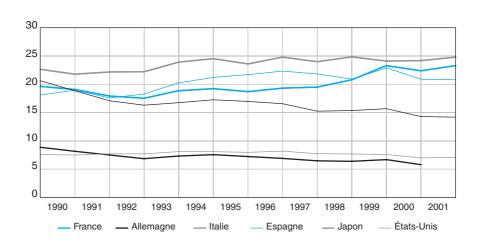
La base BACH permet également de comparer le niveau et l'évolution des dettes fournisseurs dans ces mêmes pays. Pour cela, les dettes fournisseurs sont rapportées au total des bilans dans l'industrie (cf. graphique 2), car la notion d'achats utilisée précédemment pour la France n'est pas disponible pour tous les pays.

Le poids des dettes fournisseurs dans le total des bilans évolue lentement, mais, sur l'ensemble de la période, il remonte dans le groupe de pays (Italie, Espagne et France) pour lesquels les niveaux des créances clients et des dettes fournisseurs sont les plus élevés. À l'inverse, la tendance longue est à la baisse pour les autres pays (États-Unis, Allemagne et Japon) qui ont les niveaux les plus faibles, tant pour les créances clients que pour les dettes fournisseurs.

Graphique 2

Poids des dettes fournisseurs – Industrie



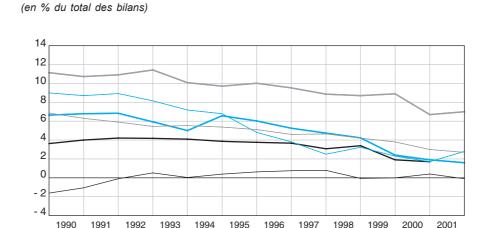


4.3. Une homogénéisation du solde du crédit interentreprises (hors l'Italie)

Le solde du crédit interentreprises rapporté au total des bilans (cf. graphique 3) tend à diminuer entre 1990 et 2002 pour tous les pays étudiés, sauf pour le Japon qui avait, en début de période, une situation atypique avec un solde négatif du crédit interentreprises.

Seul le Japon parvient à un équilibre presque total entre créances clients et dettes fournisseurs. Si le solde reste nettement plus élevé pour l'Italie, il tend à converger pour les autres pays dans une fourchette assez étroite, traduisant ainsi une certaine homogénéisation des besoins de financement nets. Il est remarquable que ces niveaux, somme toute assez proches, soient obtenus avec des délais de règlement très différents, faibles ou élevés selon les pays, mais se compensant.

Graphique 3
Solde du crédit interentreprises (créances clients – dettes fournisseurs) – Industrie



___ Italie

Espagne

__ Japon

États-Unis

France

— Allemagne

Définitions

Une bonne compréhension des véritables enjeux du crédit interentreprises nécessite une définition précise des concepts utilisés. Les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises, aussi appelé solde commercial brut, peuvent être appréhendés de deux façons.

D'un point de vue micro-économique :

- le ratio « délais clients » rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires ;
- le ratio « délais fournisseurs » rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours d'achats ;
- le solde du crédit interentreprises correspond au solde, exprimé en jours de chiffre d'affaires, des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs. On peut le définir de façon équivalente comme la différence entre le ratio délais clients et le ratio délais fournisseurs, ce dernier étant corrigé du ratio achats sur chiffre d'affaires. Il reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) de l'entreprise.

On calcule ensuite des moyennes de ratios individuels, aussi appelées moyennes non pondérées. Cette approche micro-économique où chaque entreprise, quelle que soit sa taille, exerce le même poids dans le calcul de la moyenne, permet de prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

D'un point de vue macro-économique :

- pour les délais de paiement, on calcule le total cumulé des créances clients et le total cumulé des dettes fournisseurs de l'ensemble des sociétés, ces totaux étant respectivement rapportés au total cumulé des chiffres d'affaires et au total cumulé des achats et toujours multipliés par 360 pour être exprimés en jours (de chiffre d'affaires ou d'achats) ;
- le solde du crédit interentreprises est égal à la différence entre le total cumulé des créances clients et le total cumulé des dettes fournisseurs de l'ensemble des sociétés rapportée au total cumulé des chiffres d'affaires et multipliée par 360.

Cette approche macro-économique accorde à chaque entreprise un poids proportionnel à sa taille et reflète donc plus particulièrement le comportement des grandes entreprises. Elle repose sur le calcul d'un ratio moyen, qui peut être interprété comme une moyenne des ratios individuels, pondérés par le dénominateur de chaque ratio.

Les entreprises subissent une charge d'endettement car l'encours total des créances clients des entreprises est supérieur à celui de leurs dettes fournisseurs. Ceci est dû à plusieurs facteurs.

- D'une part, les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients ne sont pas inclus dans les créances clients et les dettes fournisseurs.
 Or, si ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs, ils jouent, pour les avances clients, un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le bâtiment.
- D'autre part, les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent comme clients et fournisseurs, non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

Les travaux de l'Observatoire des entreprises à partir de la base Fiben ont jusqu'à présent privilégié l'approche microéconomique pour analyser le comportement de l'entreprise-type. En effet, l'approche macroéconomique nécessite une information sur l'ensemble des entreprises car l'absence éventuelle d'informations sur certaines catégories, ou la sous-représentation de certaines catégories par rapport à d'autres, peut conduire à une mauvaise interprétation des niveaux ou/et des tendances macroéconomiques. Néanmoins, la constitution de séries chronologiques sur la période 1990-2003 et la confrontation des évolutions macroéconomiques issues de la base Fiben avec celles de la base Suse de l'INSEE suggèrent que, si les niveaux doivent être interprétés avec précaution, les tendances macro-économiques calculées à partir de la base Fiben sont représentatives.

Bibliographie

Asfour (J.-C.): « Vendre et encaisser en Europe », *Revue financière et comptable*, juin 2004, p. 39-65

Bardes (B.) (2001) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1989 à 2000 » et mises à jour (2002) (2003), *Bulletin de la Banque de France* n° 96, 108 et 120

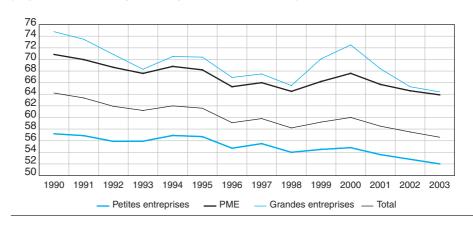
Bardes (B.) et Nivelais (M.) (2001) : « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1991 à 2000 en nomenclature NAF » et mises à jour (2002) – avec Cochonneau (D.) – (2003) (2004)

Conseil national du crédit et du titre (1998) : « Sixième rapport de l'Observatoire des délais de paiement », septembre

Annexe 1

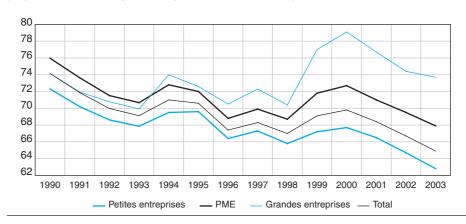
Délais clients de 1990 à 2003 - Ensemble de l'économie

(moyennes de ratios exprimés en jours de chiffre d'achats)



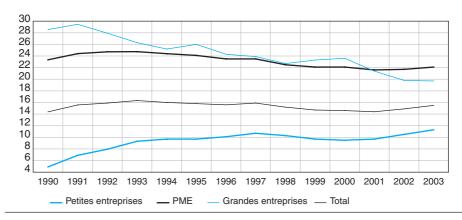
Délais fournisseurs de 1990 à 2003 – Ensemble de l'économie

(moyennes de ratios exprimés en jours de chiffre d'achats)



Solde du crédit interentreprises de 1990 à 2003 – Ensemble de l'économie

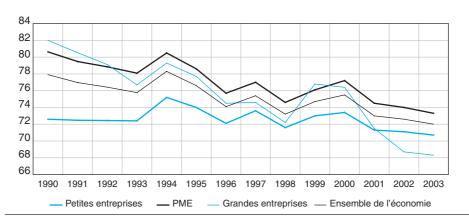
(moyennes de ratios exprimés en jours de chiffre d'achats)



Annexe 2

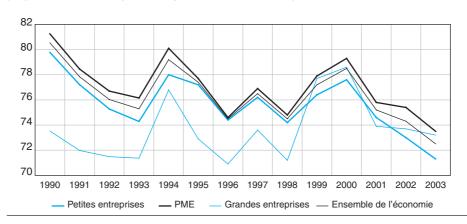
Délais clients de 1990 à 2003 - Industrie

(moyennes de ratios exprimés en jours de chiffre d'achats)



Délais fournisseurs de 1990 à 2003 – Industrie

(moyennes de ratios exprimés en jours de chiffre d'achats)



Solde du crédit interentreprises de 1990 à 2003 – Industrie

(moyennes de ratios exprimés en jours de chiffre d'achats)

